



Réunion ordinaire du comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles

25 mars 2024

13h30

Local 317 du Centre Culturel de Caraquet

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Degrâce, Francisca	Représentante citoyenne
Doiron, Alex	Représentant citoyen
Doiron, Jeannot	Directeur général - Neguac
Duguay, Marc	Directeur général - Caraquet
Hébert, Marc	Directeur général par intérim – Tracadie
Roussel, Élise	Directrice générale – Shippagan
Sonier, André	Directeur général - Rivière-du-Nord
Stewart, Johnny	Représentant District rural de la Péninsule acadienne
Denis Bujold	Représentant ministère de l'Environnement et gouvernements locaux

Membres absents :

Thériault, Bernard	Président du comité et maire de Caraquet
Brown, Dave	Directeur général – Île-de-Lamèque
Haché-Breau, Vanessa	Directrice générale - Hautes-Terres

M. Cédric Landry prend la parole et informe les membres que le président du comité est absent et que les membres doivent élire un président d'assemblée.

M. André Sonier accepte de présider la réunion.

1. Ouverture de la séance

M. André Sonier préside l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Élise Roussel et appuyé de M. Jeannot Doiron que l'ordre du jour soit accepté tel que distribué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Présentation : Marc Leblanc - Consultant

Monsieur Cédric Landry, Directeur du développement communautaire de la CSRPA, prend la parole afin d'informer les membres que l'invitation de participer à la rencontre du comité a été lancée à l'ensemble des intervenants municipaux pouvant être impliqués dans le processus entourant la mise à jour de l'étude de Planification régionale des infrastructures et des programmes sportifs et de loisirs dans la Péninsule acadienne.

Il informe les membres et invités que l'étude originale a été déposée en 2018. Cependant, pour de multiples raisons, il n'y a pas eu suite aux recommandations faites en marge de celle-ci. Suite à la réforme sur la gouvernance locale et des mandats élargis des CSR, il était d'autant plus pertinent de reprendre le dossier. C'est pourquoi le travail de mise à jour fut entamé, mais cette fois, en y incluant le volet culturel ainsi qu'en tenant compte des nouvelles délimitations des municipalités.

Un tour de table est effectué afin que le consultant puisse connaître ses interlocuteurs.

M. Marc LeBlanc présente les grandes lignes de la demande de proposition concernant la mise à jour de l'étude de 2018. Les points suivants ont été présentés:

- Le mandat;
- Les étapes entourant le processus de mise à jour;
- Inventaire des installations dans les municipalités;
- Les 17 recommandations originales;
- Le concept des nouvelles réalités municipales;
- Les impacts actuels et futurs de l'étude;
- Les responsabilités des CSR;
- La classification des infrastructures;
- La date de dépôt/présentation de l'ébauche finale de l'étude prévue à l'été 2024.

Suite à la présentation, M. Leblanc demande aux membres de lui fournir les coordonnées des personnes contact de leur municipalité qui seront impliquées dans le dossier.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant l'accessibilité aux écoles, l'ajout des terrains de jeux à la liste des infrastructures, les centres communautaires et autres infrastructures, tels que les plages et leurs facilités qui ne sont pas gérées officiellement par les municipalités. En guise de réponse à certaines de ces interrogations, M. Leblanc confirme que ces éléments seront pris en considération si tel est le souhait des municipalités.

4. Véloroute – Entretien

M. Cédric Landry informe les membres que la Véloroute a été identifiée l'an dernier à titre d'infrastructure régionale par le comité. Il était de l'avis de tous que celle-ci était vraiment la seule ayant un lien réel et physique sur l'ensemble de notre territoire.

Il précise qu'une entente de partage des frais de fonctionnement fut signée en avril 2023. Celle-ci étant révisée annuellement se terminera officiellement en 2026. En 2024, la somme accordée à la Véloroute fut établie à 125 000\$ par le biais du processus budgétaire de la CSRPA, un montant additionnel de 14 000\$ avait également été approuvé afin de permettre l'avancement d'autres projets majeurs dont celui de la phase 2 du projet d'amélioration de la Véloroute de la Péninsule acadienne. Des discussions ont eu lieu dans le but de préciser la portée des projets supplémentaires.

M. Cédric Landry informe les membres qu'une demande de financement additionnelle, au montant de 20 000\$ pour la saison 2024, a été effectuée. Cette somme permettrait à l'organisme de procéder à la réembauche du personnel veillant à l'entretien des sentiers dans les endroits considérés comme étant éloignés des municipalités, de patrouiller les sentiers et de voir à l'entretien des installations sanitaires, selon la demande reçue par le Directeur du service du développement communautaire.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant les points suivants :

- L'importance d'identifier clairement les attentes de la Véloroute de la Péninsule acadienne en ce qui a trait aux responsabilités d'entretiens attendues des municipalités vis-à-vis celles découlant de la VPA afin de faciliter la planification budgétaire de tous les partis impliqués;
- L'apport et la valeur indéniable de la Véloroute de la Péninsule acadienne au niveau de l'attractivité récréotouristique et des retombées socio-économiques liées à l'infrastructure;

M. Landry explique que la VPA en est aux dernières étapes menant vers le dépôt de leur planification stratégique. Celle-ci, ne servira, non seulement de feuille de route à l'organisme dans sa planification et dans la précision de son mandat, de sa structure, de sa gouvernance, mais elle sera également un outil important pour les municipalités de la Péninsule acadienne dans l'identification du rôle de chaque parti impliqué au succès de ce projet considéré par plusieurs comme étant un exemple de collaboration régionale, voir un joyau pour notre région.

Il est proposé par M. Marc Duguay, appuyé de Mme Élise Rousselle, que le montant de 20 000\$ soit accordé pour l'entretien de la Véloroute pour la saison 2024 uniquement. Ceci afin d'éviter des manquements face aux normes à respecter en matière d'entretiens dans le cadre du maintien de la renommée « Sentier Prestige ». Cette recommandation est assujettie à ce que la Véloroute de la Péninsule acadienne fournissent un guide d'entretien détaillé aux municipalités dès l'automne 2024, c'est-à-dire, avant que le processus budgétaire de la CSRPA et des municipalités soit enclenché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autre

Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour

6. Levée de la réunion

Il est proposé par M. Marc Duguay que la réunion soit levée à 14h40.

Bernard Thériault, président

Louise Robichaud, secrétaire